

Le guide du Budget participatif 2026/2027

Une idée pour Le Verger ? À vous de jouer !



Comment proposer une idée,
participer au vote et suivre la
réalisation des projets ?
On vous explique l'essentiel
dans ce guide.





●●● C'est quoi ?

Le budget participatif est un outil de démocratie locale, qui permettra, chaque année, aux habitant.es de Le Verger de proposer des projets d'intérêt général puis de choisir parmi ceux qui auront été retenus.



●●● Pour quoi faire ?

Impliquer les habitants dans la vie de leur commune, financer des projets concrets auxquels nous n'aurions pas pensé, renforcer le lien social (exemples : mobilier urbain, aménagements paysagers ou favorisant les mobilités douces, jeux ou équipements sportifs, ...).



●●● Pour qui ?

Toute personne habitant Le Verger, y compris les enfants à partir de 8 ans.



●●● Combien ?

L'ensemble des projets retenus ne peut dépasser le budget alloué de 7.000 euros (0,5% du budget de fonctionnement 2026).



● ● ● Comment ça marche ?

1

15 septembre au 30 octobre 2026 - Dépôt des projets

Les habitants déposent leur projet via un formulaire papier en mairie. Des élus et des salariés municipaux pourront aider à remplir le formulaire.

2

01 au 15 novembre - Etude de faisabilité technique, financière et réglementaire suivant les critères ci-dessous :

Critères retenus :

- Le projet est d'intérêt général et peut être porté par une ou plusieurs personnes
- Le projet se situe sur la commune et relève de ses compétences
- Le projet doit être réalisable dans l'année
- Le projet ne présente pas de caractère politique, culturel, syndical ou discriminatoire

3

15 novembre au 15 décembre - Présentation des visuels des projets validés



4

10 janvier au 10 février 2027 - Vote des habitants de la commune

Chaque habitant.e pourra voter pour 3 projets.

5

22 février - Proclamation du ou des projet(s) retenu(s)

Les projets lauréats sont réalisés par la commune dans la limite de l'enveloppe.

Une commission, composée d'élu.es et de professionnel.les vérifiera la conformité de chaque projet au regard des critères ci-dessus.

Voir Règlement Budget Participatif.



●●● RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF 2026/2027

Préambule : Définition

Un budget participatif est un outil de démocratie locale, qui permettra, chaque année, aux habitant.es de Le Verger de proposer des projets d'intérêt général puis de choisir parmi ceux qui auront été retenus.

Cette première édition, propose une enveloppe de 0,5 % du budget de fonctionnement (soit 7.000 euros en 2026) pour la réalisation du ou des projet(s) retenu(s).

Le Budget participatif 2026/2027 soutiendra la mise en œuvre de projets individuels ou collectifs en faveur de l'implication des habitants dans la vie de leur commune et favorisant le lien social.

Article 1. Les conditions de participation

Peut déposer un projet, toute personne habitant la commune de Le Verger, âgé de plus de 8 ans

En cas de projet émanant d'un collectif d'habitant.es, une personne devra être désignée référente,

En cas de projet émanant d'un mineur, une autorisation parentale, devra être produite.

Article 2. Les critères d'éligibilité

- Le projet est d'intérêt général et peut être porté par une ou plusieurs personnes,
- Le projet se situe sur la commune et relève de ses compétences,
- Le projet doit être réalisable dans l'année,
- Le projet ne présente pas de caractère politique, cultuel, syndical ou discriminatoire,
- L'ensemble des projets retenus ne peut dépasser le budget alloué de 7.000 euros (0,5% du budget de fonctionnement). Pour exemple, pourraient être éligibles des projets sur le mobilier urbain, des aménagements paysagers, jeux ou équipements sportifs, aménagements favorisant les mobilités douces ou la convivialité...

Article 3. Le dépôt des projets

Les habitants déposent leur projet via un formulaire papier en mairie.

Des élus et des salariés municipaux pourront aider à remplir le formulaire, si besoin.

Lors de l'inscription, pour éviter des doublons, une pièce d'identité vous sera demandée.

Un seul projet sera proposé par personne.

Article 4. La commission de vérification de faisabilité

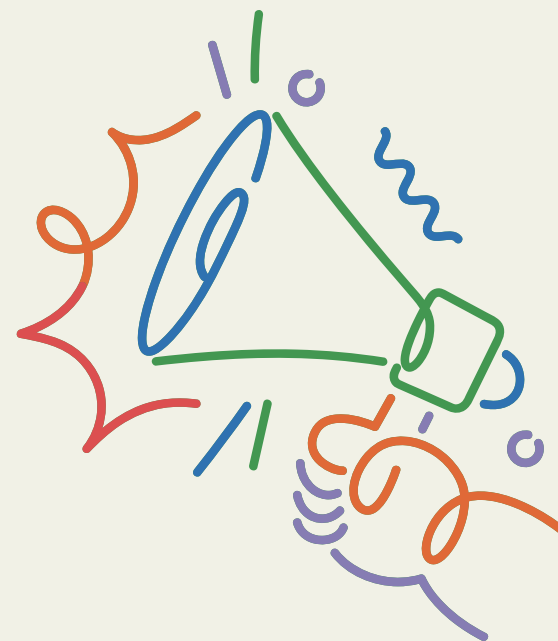
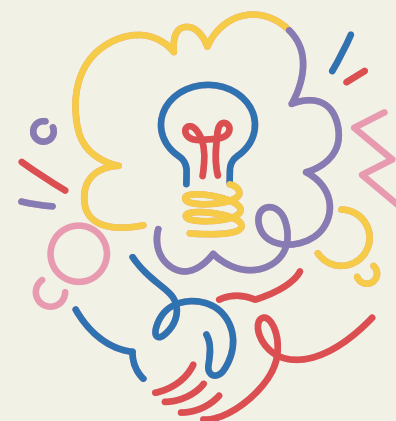
- Une commission, composée de 2 élu.es et de 2 professionnel.les vérifiera la conformité de chaque projet au regard des critères inscrits aux articles 1 et 2 ci-dessus,
- Elle est également en charge de la vérification de la la faisabilité des projets, aux niveaux technique, financier et réglementaire,
- Elle est seule compétente pour arrêter la liste des projets à soumettre au vote des habitants,
- Pour chaque projet déposé, les participants seront informés de la suite donnée à leur projet.
- Elle peut refuser ou reporter un projet risquant de se présenter en conflit avec un projet plus global, demandant une réflexion à plus long terme.

Article 5. Le déroulement du vote

- Chaque habitant.e peut voter jusqu'à trois projets différents,
- Les projets sont classés selon le nombre de voix obtenues. Ils sont retenus dans cet ordre jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée (7.000 € en 2026)
- Lorsqu'un projet dépasse le montant restant, il n'est pas retenu et le projet suivant est examiné.

Article 6. La mise en œuvre

- La mise en œuvre des projets sera réalisée après leur validation par le Conseil Municipal.
- La commune de Le Verger assure l'accompagnement technique et financier et pourra s'aider d'une structure porteuse ou des services de Rennes Métropole. L'action doit débuter avant la fin de l'année 2027.



Formulaire de dépôt de projet - 15 septembre au 15 octobre 2026

1. Informations sur le porteur de projet

Nom - prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

2. Votre projet

Titre du projet :

Description du projet :
(Expliquez votre idée en quelques lignes)

[illegible]

3. Localisation du projet

Lieu précis (quartier, rue, équipement...) :

.....

.....

4. Objectif du projet

À quoi servira ce projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

5. Public concerné

☐ Tous les habitants

☐ Enfants

☐ Jeunes

☐ Seniors

☐ Autres :

6. Estimation du coût (facultatif)

.....

7. Autorisation

☐ J'autorise la commune à étudier et communiquer sur ce projet

Date :

Signature :



Merci pour votre participation ! ● ● ●